

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

17 DÉCEMBRE 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Régime indemnitaire
afférent au grade de
moniteur-éducateur
territorial**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 18 décembre 2009
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 23 décembre 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 décembre 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général
des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille neuf, le 17 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI*, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur PERRAULT, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND*, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur BATTISTELLI (sauf pour le dossier 09 H 00, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2009)

*Madame LEGRAND (sauf pour le dossier 09 H 00, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2009, le compte-rendu des actes administratifs)

Avaient donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame RICHARD
Monsieur RAVEL à Madame BOUTIN
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT
Monsieur ROUSSEAU à Madame GENDRON
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY
Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD
Madame FRYDMAN à Monsieur LÉVÊQUE

Était absente et excusée :

Madame PERNOD-RONCHI

Secrétaire de Séance :

Monsieur BAZIN d'ORO

N° DE DOSSIER : 09 H 05

OBJET : RÉGIME INDEMNITAIRE AFFÉRENT AU GRADE DE MONITEUR-ÉDUCATEUR TERRITORIAL

RAPPORTEUR : Madame BÈLE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a sélectionné la candidature d'un agent ayant le grade de moniteur-éducateur pour le poste de Directeur du Club Senior Louis XIV.

Le régime indemnitaire de ce cadre d'emplois de la fonction publique territoriale n'a pas été encore établi à la Ville de Saint-Germain-en-Laye. Il convient donc de le définir.

Ce dernier se compose :

- des indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
- d'une prime de service.

Le crédit global annuel sera calculé sur la base de 7,5% du traitement brut des agents pouvant prétendre au bénéfice de cette mesure.

Néanmoins, si l'agent est seul dans son grade, il pourra être calculé sur la base du taux maximum (17%), conformément au texte en vigueur.

Cette prime de service sera attribuée individuellement sur la base de 12.5% du traitement brut de l'agent, apprécié au 31 décembre de l'année au titre de laquelle la prime est attribuée.

Cette prime pourra faire l'objet d'une revalorisation annuelle basée sur les critères fixés par la délibération du 21 avril 2005 relative aux modalités générales d'application du régime indemnitaire à la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

Cette proposition a été parallèlement soumise au Comité technique paritaire qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 9 décembre 2009.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

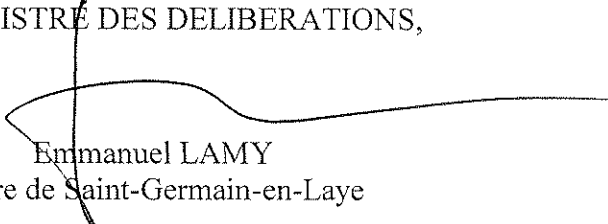
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la création du régime indemnitaire afférent au grade de moniteur-éducateur ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,


Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye